



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 313/2025

A L'ETABLISSEMENT KAS GOLD

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/GOUV/DR/CGPMP/SP/DAO/008/2025, conclu avec le Ministère du Développement Rural pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent nonante mille neuf cent quarante-huit, vingt-huit centimes (USD 290 948,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille trente-six, soixante-quatre centimes (2 036,64), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/12/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Mr. Claude MUYEMBE MBAYI  
Directeur Général